

BOUQUET

Des bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

Toutes les inscriptions doivent être faites au jour de la parution, avant 18 heures.

AVIS A NOS CLIENTS, CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour tous les correspondants un ordre de publication destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondant, dépositaire, etc.), de sa main ou de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à insérer très exactement leurs noms et adresses.

A TRAVERS LA VILLE

LE COIN DU BECANIER

Lundi, vers 14 h. 30, on a vu le vélo de M. Roger Lepoutre, 15 ans, coursier, demeurant rue de la Bassée-Masure, avait déposé contre la façade du café situé 35, rue de Lannoy. — Enquête au 3e arrondissement.

La même aventure est arrivée à M. Jules Dubus, 16 ans, garçon de magasin, demeurant 72, rue de Leuze, dont le vélo fut également déposé contre la façade du café situé 35, rue de Lannoy. — Enquête au 3e arrondissement.

LE PORTE-MONNAIE DISPARAIT

Mme Degraeve, née Marie Petit, 50 ans, sans profession, domiciliée 25, rue Mescaudin, a disparu le 22 décembre, contre un porte-monnaie, qui se trouvait dans le fond d'un sac à provisions. Ce sac a été remis lundi, vers 16 h., à M. Albert Quenière, 40 ans, demeurant 64, rue de Bavay, qui a fait une enquête minutieuse et a constaté que le porte-monnaie avait disparu.

LES ARGUMENTS FRAPPANTS

Au cours de la soirée de lundi, et pour un motif futile, il s'agit d'une occurrence de la disparition d'une poignée de vélo, une discussion a mis aux prises, tandis qu'ils se trouvaient au café situé 13, rue du Curé, MM. Vanstankis Louis, boulanger, 59, rue Labruyère, et André Féral, 26, rue d'Oran. Les deux hommes ont été entendus par la police. Les agents recommanderont aux antagonistes de se présenter au commissariat du 1er arrondissement.

LES VICTIMES DU VERGLAS

L'épaisse couche de glace qui a couvert la chaussée durant une bonne partie de la journée de mercredi a fait de nombreuses victimes, et on ne compte pas moins de cinq personnes dont l'admission à l'Hôpital « La Fraternité » s'est avérée nécessaire.

M. Alphonse M..., 47 ans, domicilié à Wasquehal, a été blessé de la partie inférieure de l'humérus gauche ; M. Albert Quenière, 40 ans, demeurant 64, rue de Bavay, a eu la jambe droite atteinte de l'inférieur ; Mme Hélène S..., 67 ans, 127, rue du Grand-Chemin, qui fit, à proximité de son domicile, une chute qui lui occasionna une fracture de l'extrémité du radius gauche ; M. Louis Lemaitre, 44 ans, domicilié à la rue Saint-Hubert, a également eu une fracture à la jambe et, enfin, Mme Dupouchelle, née Marie François, 51 ans, domiciliée à Lys, 8, rue de Lannoy, qui, alors qu'elle se trouvait à la Jeune Barte, où elle était allée chercher du pain, a fait une chute si malencontreuse qu'elle lui provoqua une fracture ouverte de la jambe gauche. Après avoir reçu les premiers soins, M. le docteur Gilliot, de Lys, elle a été également admise à « La Fraternité » où l'on considère son état comme sérieux.

DIJON, TOURS ET AVIGNON

ne comptent pas, à elles trois, plus d'habitants qu'il n'y a de gagnants pour chaque tranche de la Loterie.

Avis aux propriétaires d'immeubles commerciaux ou industriels réquisitionnés

Il est rappelé aux propriétaires ou locataires d'immeubles, exploitations commerciales ou industrielles réquisitionnées partiellement ou entièrement, pour les troupes allemandes, qu'ils peuvent se présenter à la Mairie (de ce étage, porte 23) pour retirer des formules spéciales en vue de leur demande d'indemnité.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux locations maintenues qui ont pour objet des instructions ultérieures, ni aux personnes n'ayant que des chambres retenues, qui sont mandatées mensuellement par la Recette Municipale.

Aucune déclaration antérieure ne pourra être prise en considération. D'autre part, des indemnités spéciales étant prévues en compensation des frais supplémentaires de chauffage, d'éclairage et d'eau occasionnés par suite de l'occupation de locaux, tous les ayants droit sans distinction de propriétaires ou locataires principaux, dont l'immeuble ou l'entreprise a fait l'objet d'une réquisition actuellement maintenue (ou non), à l'exception des hôteliers, qui bénéficient de dispositions spéciales, sont invités à s'adresser au bureau où tous renseignements utiles leur seront donnés.

ACHAT BIJOUX

Montres, Brillants Argent, Dentiers, Bijoux d'Or et d'Argent.

BOUSQUET, Expert

42, rue de la Vierge - ROUBAIX

LA CARTE DE LAIT

Les personnes qui ont reçu la carte verte doivent se présenter au Service du Ravitaillement afin d'y retirer leur certificat pour le faire établir dans la forme réglementaire. S'ils n'ont accompli pas cette formalité avant le 20 Décembre courant, le renouvellement de leur carte ne sera pas possible pour la prochaine période qui commence le 1er Janvier 1941.

Harmonie « Les Enfants de Lys » — Dimanche 22 décembre, à 14 h., au siège de la Mairie, répétition générale. Les membres des musiciens prisonniers sont priés de bien vouloir se présenter au siège ce même dimanche, de 10 à 11 h., où il sera remis un don en espèces destiné à améliorer les conditions de leur vie.

Les commissions civiles et administratives — Procéderont à cette répartition.

DISTRIBUTION DE NOUVELLES DEUILLES DE TICKETS PAIN ET VIANDE

La distribution des feuilles de tickets pain, viande et matières grasses valables pour la période du 1er au 31 Janvier, se fera dans l'ordre suivant et dans les locaux désignés ci-après :

Secteur N° 3 — Foyer d'Éducation Ouvrière, 178, rue Jules-Guesde ; Rue des Ingénieurs (220 à 356), Jean-Macé, J.-J. Rousseau, J.-J. Weerts, Jouffroy (203 à 283 et 200 à 274), Michélet, Lecomte-Bailion, Léonard-Vincent, avenue Linné.

Secteur N° 9 — Salle Watrelos, rue de l'Espérance ; Rue de l'Alma (de la rue Grand-Chemin à la Gare), Alocette, Blanchonville (1 à 5), Bois, Champs, Chemin-de-Fer, Coquerot, Crouy, Currot, Digre, Espérance.

REPUBLIQUE : de 9 h. à 10 h. du 8.500 à 6.800 ; de 10 à 11 h. 6.801 à 6.700 ; de 11 à 12 h. 6.701 à 6.800 ; de 14 à 15 h. 8.801 à 8.900 ; de 15 à 16 h. 6.901 à 7.000 ; de 16 à 17 h. 7.001 à 7.100.

Mardi 24 décembre, de 8 h. 30 à midi et de 14 h. à 17 h. 30, à l'école des garçons, rue Kléber ; de 8 h. 30 à 9 h. 30, 4.000 à 4.150 ; de 9 h. 30 à 10 h. 30, 4.151 à 4.300 ; de 10 h. 30 à 11 h. 30, 4.301 à 4.450 ; de 11 h. 30 à 12 h. 4.451 à 4.600 ; de 14 à 15 h., 4.601 à 4.750 ; de 15 à 16 h., 4.751 à 4.900 ; de 16 à 17 h., 4.901 à 5.050.

Secteur 4 — Mardi 24 décembre, de 8 h. à midi et de 14 à 18 h., à l'ancienne Mairie, Maison des Œuvres Sociales, 16 bis, place de la République ; de 8 h. à 9 h., 5.051 à 5.200 ; de 9 h. à 10 h., 5.201 à 5.350 ; de 10 h. à 11 h., 5.351 à 5.500 ; de 11 h. à 12 h., 5.501 à 5.650 ; de 14 à 15 h., 5.651 à 5.800 ; de 15 à 16 h., 5.801 à 5.950 ; de 16 à 17 h., 5.951 à 6.100 ; de 18 à 19 h., 6.101 à 6.250 ; de 17 à 18 h., 6.251 à 6.400.

Secteur 2 — Salle du cours de coupe, école de filles, rue Kléber (entrée rue Thiers) ; jeudi 26 décembre, de 14 à 15 h., N° 700 à 800 ; de 15 à 16 h., 801 à 1.100 ; de 16 à 17 h., 1.101 à 1.300.

Vendredi 27 décembre, de 9 h. à 10 h., N° 1.301 à 1.500 ; de 10 à 11 h., N° 1.501 à 1.700 ; de 11 à 12 h., N° 1.701 à 1.900 ; de 14 à 15 h., N° 1.901 à 2.100 ; de 15 à 16 h., N° 2.101 à 2.300 ; de 16 à 17 h., N° 2.301 à 2.500.

Samedi 28 décembre, de 9 h. à 10 h., N° 2.501 à 2.700 ; de 10 h. à 11 h., N° 2.701 à 2.900 ; de 11 à 12 h., N° 2.901 à 3.100 ; de 14 à 15 h., N° 3.101 à 3.300 ; de 15 à 16 h., N° 3.301 à 3.500.

Ces horaires seront scrupuleusement observés sans aucune exception. Nous faisons appel à la population pour qu'elle retire ses feuilles aux jours et heures indiqués. L'intérêt général exige que la population s'astreigne à une discipline aussi rigoureuse pour elle-même que pour les services chargés de la distribution.

L'horaire a été établi pour éviter toute attente inutile. Si les habitants veulent le respecter, il n'y aura pas de queues prolongées.

De toute façon il ne sera pas prévu de distribution supplémentaire pour les retardataires.

Nous rappelons que les feuilles blanches (café, sucre, pâtes), restent valables et qu'elles sont à conserver précieusement.

CLUB DES MANILLOUS DU CENTRE

Au cours de la première réunion générale de ce nouveau groupement, tenu dimanche dernier, au café Caudron, 22, place de la République, il a été décidé une assemblée pour dimanche 22 décembre, à 16 h., au local. Au cours de cette réunion, on recevra les nouvelles adhésions.

CLUB DES MANILLOUS DU CENTRE

Au cours de la première réunion générale de ce nouveau groupement, tenu dimanche dernier, au café Caudron, 22, place de la République, il a été décidé une assemblée pour dimanche 22 décembre, à 16 h., au local. Au cours de cette réunion, on recevra les nouvelles adhésions.

A TRAVERS LA VILLE

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Lundi, vers 9 h. 50, les pompiers se sont rendus rue d'Amsterdam, 45, à la Société anonyme « La Textile des Francs », où un commencement d'incendie s'était déclaré dans un tas de laine et de soie ; une étincelle, jaillie d'une efflochesse, avait provoqué ce début d'incendie. Le feu ayant été maîtrisé au moyen de seaux d'eau et d'extincteurs, par le personnel de l'usine, avant l'arrivée des pompiers, ces derniers n'eurent pas à intervenir.

Les dégâts sont peu importants.

Un gamin est surpris en flagrant délit de vol de bobines

Lundi, vers 17 h. 10, aux établissements Sion frères, rue du Général-Drouot, le surveillant a surpris le jeune A. B., 15 ans, rattaché domicilié rue Lamartine, emportant trois bobines de laine. Une visite dans le casier lui servant de vestiaire permit la découverte de neuf autres bobines de laine, qu'il s'appropriait à l'emporter.

Conduit devant M. Sammayrach, commissaire de police du 3e arrondissement, A. B., reconnu sans torts et ayant avoué dérobé d'autres bobines qui revendaient ensuite pour se faire de l'argent de poche !

LE RAVITAILLEMENT

Il sera distribué vendredi 20 décembre, aux épiciers, pour être réparties aux habitants samedi 21 décembre, les denrées suivantes :

Café-Malt ; la ration de 300 gr. contre ticket N° 2.

Biscuits : 12 biscuits par personne.

Chocolat : 125 gr. par personne, soit 4 tablettes.

Cassonade : 125 gr. par personne.

Etat Civil. — Naissance : Michel Weerts, rue Saint-Pierre, 43.

WASQUEHAL

LES VICTIMES DU VERGLAS

Un invalide tombe lourdement

Au cours de la soirée de lundi, vers 19 h. 30, M. Alphonse Mendi, âgé de 43 ans, domicilié à Wasquehal, 54, rue du Haut Vinage, Conservateur des biens de la Liberté à Roubaix lorsque, par suite du verglas qui commençait à régner, il tomba lourdement sur la chaussée. Relevé aussitôt par quelques témoins de la chute, le blessé qui portait une fracture de la partie inférieure de l'humérus gauche, fut transporté chez M. le docteur Berthou à Fiers-Breucq, qui fit admettre à l'hôpital « La Fraternité » à Roubaix, M. Menschaert, qui exerce actuellement l'emploi de magasinier à la Compagnie électrique « Lys-Roubaix-Tourcoing », état par suite de blessures reçues en service militaire d'une pension d'invalidité de cette compagnie.

La Coupe de Ping-pong

La coupe de « Tournoing » par équipes, organisée la Fédération des clubs de ping-pong, se disputera, cette année, sous une nouvelle formule, le comité ayant décidé d'accepter, à titre de propagande, toutes les sociétés de Tournoing et ses cantons qui, en feront la demande avant le 25 décembre.

Voici quelques précisions sur la formule de cette coupe. Un tirage au sort, qui aura lieu le 26 décembre, à 19 h., au siège de la Fédération, 1, place de la Croix-Rouge, désignera l'ordre des premiers rencontres qui comprendront probablement de finale de la coupe.

Les matches se disputeront sur une table neutre, aux sièges des clubs engagés et l'équipe perdante se verra éliminée de la compétition. Chaque club pourra engager le nombre d'équipes qu'il voudra, mais les noms des joueurs de chaque équipe devront être communiqués au moins quatre jours avant le commencement de la compétition.

Les premiers matches se disputent le 19 Janvier 1941 ; le calendrier des jours suivants n'est pas encore établi. Les clubs qui, pour une raison quelconque, ne disposent pas d'une salle ce jour-là, peuvent s'engager à la commission, dans un esprit d'équité, parer à cet inconvénient.

Les engagements (2 fr. par équipes pour les clubs affiliés, 4 fr. pour tous les autres) sont reçus, dès à présent, au siège de la Fédération. Ajoutons enfin que le club gagnant gardera un si superbe challenge mis en compétition à cette occasion.

LES PROCHAIN GALA DES ENFANTS DE NEPTUNE

C'est dimanche 22 décembre, à 15 h., que les Enfants de Neptune organisent leur seconde réunion d'hiver, sous le titre de Championnat de la Coupe de la Mairie. Un programme est spécialement établi pour chaque section.

Le Swimming Club de Roubaix, dont le concours est assuré, profitera de cette réunion pour faire connaître également ses championnats. Deux matches de water-polo termineront cette réunion.

Les prix seront réservés, 5 fr. — 2 fr.

AUX LOISIRS LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 22 décembre, à 15 h. 30, au siège, café de Mons-en-Barœul, Grand-Place. Sujet : « Pierrot et les artistes ». Auditions avec les concours de Mlle Gisèle Tugier, MM. Biesbroeck et Jacobs, confèreurs ; M. Pol Pierret.

UNE VIEILLE FEMME SE FAIT UNE ENTORSE AU POIGNET

Au début de la matinée de mardi 21 décembre, vers 10 h., Mme Marie 74 ans, demeurant 190, rue de Tourcoing à Wasquehal, qui se rendait prendre son lait journalier, a fait une chute sur le sol par suite de la gelée et se releva portant une importante entorse du poignet. La septuagénaire, qui des suites de ses vieux jours de M. le docteur Butin fils.

Occupé à un déchargement de bois dans le chantier de la rue Pasteur, l'ouvrier Fernand Dupont, âgé de 29 ans, demeurant 14, rue Kléber, à Wasquehal, a glissé malencontreusement par suite de la pluie et a reçu une lourde pièce de bois sur le pied. Le blessé, qui fut relevé portant des contusions profondes de membres inférieurs et particulièrement de la face externe de la cheville, ainsi que des plaies contuses superficielles à la jambe, a reçu les soins urgents de M. le docteur Butin, qui l'a ordonné un repos de trois semaines, sans complications.

SECOURS DE CHÔMAGE ET AUX FAMILLES PRIVÉES DE RESSOURCES

Le paiement des secours aux chômeurs et aux familles privées de ressources aura lieu vendredi 20 décembre, à 15 h., à la Mairie de Wasquehal, sous la direction de Mme Housiaux, sage-femme de l'établissement.

Fédération des Mutuels du Travail — Dimanche 22 décembre, de 10 h. à midi, la permanence de la Fédération des Mutuels des Malades Invalides du Travail fonctionnera au siège, café Deschodt-Ottevaere, 47, rue de Maubeuge à Croix, où les intéressés pourront recevoir tous renseignements.

Acte de probité — M. Laurent Carnéat, inspecteur d'assurances, demeurant 33, rue de la République à la maternité municipale, 2, place Fénélon, sous la direction de Mme Housiaux, sage-femme de l'établissement.

LA CARTE DE LAIT

Les personnes qui ont reçu la carte verte doivent se présenter au Service du Ravitaillement afin d'y retirer leur certificat pour le faire établir dans la forme réglementaire. S'ils n'ont accompli pas cette formalité avant le 20 Décembre courant, le renouvellement de leur carte ne sera pas possible pour la prochaine période qui commence le 1er Janvier 1941.

Harmonie « Les Enfants de Lys » — Dimanche 22 décembre, à 14 h., au siège de la Mairie, répétition générale. Les membres des musiciens prisonniers sont priés de bien vouloir se présenter au siège ce même dimanche, de 10 à 11 h., où il sera remis un don en espèces destiné à améliorer les conditions de leur vie.

Les commissions civiles et administratives — Procéderont à cette répartition.

ACHAT BIJOUX

Montres, Brillants Argent, Dentiers, Bijoux d'Or et d'Argent.

BOUSQUET, Expert

42, rue de la Vierge - ROUBAIX

LA CARTE DE LAIT

Les personnes qui ont reçu la carte verte doivent se présenter au Service du Ravitaillement afin d'y retirer leur certificat pour le faire établir dans la forme réglementaire. S'ils n'ont accompli pas cette formalité avant le 20 Décembre courant, le renouvellement de leur carte ne sera pas possible pour la prochaine période qui commence le 1er Janvier 1941.

Harmonie « Les Enfants de Lys » — Dimanche 22 décembre, à 14 h., au siège de la Mairie, répétition générale. Les membres des musiciens prisonniers sont priés de bien vouloir se présenter au siège ce même dimanche, de 10 à 11 h., où il sera remis un don en espèces destiné à améliorer les conditions de leur vie.

Les commissions civiles et administratives — Procéderont à cette répartition.

RAVITAILLEMENT EN CHARBON

Le Groupement Charbonnier informe la population que l'inscription de la quatrième commande de charbon se poursuivra dans l'ordre suivant :

Secteur N° 2 (Pont) — A l'école des garçons, rue des Ecoles ; le jeudi 19 Décembre, de 8 h. 30 à 12 h., rues Briqueterie, Brosse, Calmette, Carnot, Charcot, Chemin Latéral, Clémenceau, St-Craspin, Curie, Desplaces, Delcourt, Place Doumer, Esplanade. — De 14 à 17 h. 30, Esplanade, rues Gallieni, Goussier, J. Guesde, Chemin du Haage (du territoire de Marquette jusqu'à la beque de Haute-Louge) Jean-Jaures.

Vendredi 20 Décembre : de 8 h. 30 à 12 h., rues Jacquard, St-Joseph, Lousset, Magneta, Magniot, Maillet, Mangin, Ste-Marie, Montjoie, de 14 à 17 h. 30, rue de Mons, rue Nationale, C. Rohart, Nord, Paix.

Samedi 21 Décembre : de 8 h. 30 à 12 h., rues Philippe de Girard, Bd République (côté pair entre l'avenue Clémenceau et le pont de Dunkerque), Saint-Roch, Servie, Prévoyance, Reine Astrid, Sébastopol. — De 14 à 17 h. 30, rue Plouich, Traversière, Vieille Chapelle.

Les intéressés sont priés de se munir des cartes de charbon (modèle A) ainsi que de la carte Départementale et la carte de ravitaillement.

Il sera attribué la valeur des coupons N° 2 et 3, soit :

Cartes blanches 1 et 2 personnes : 150 kilos.

Cartes jaunes 3 et 4 personnes : 200 kilos.

Cartes rouges 5 et 6 personnes : 250 kilos.

Cartes vertes 7 et plus : 300 kilos, au prix de 39,90 les 100 kilos.

Les commandes pour la petite industrie seront prises aux mêmes jours et heures.

HEM

Suivant les nouvelles instructions, les malades qui désirent continuer à obtenir du lait et sont en possession de la carte verte, doivent retirer immédiatement en mairie un certificat médical qu'ils ont rempli et leur médecin traitant Ce certificat devra être remis en mairie avant le 21 décembre, demeurant en mairie.

VIET DU CONTROLEUR — M. le Controleur des Contributions directes se tiendra en mairie le jeudi 19 décembre, de 14 h. 30 à 16 h. 30, à la disposition des contribuables pour recevoir les réclamations et donner tous renseignements en matière de contributions directes.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

EN FLAGRANT DÉLIT DE VOL

La dame Julia Lambrechts, 45 ans, demeurant rue de Lille, 30, à Marquette, surprise en flagrant délit de vol à « Monoprix », rue de Béthune, a été laissée en liberté provisoire en raison de sa situation de femme.

A QUI CES OBJETS ?

La nommée Marcelle Chotard, femme de ménage, 53, rue Colbert, a été trouvée en possession de bijoux, objets d'un procès-verbal pour détention d'un poste de T.S.F., d'un appareil photographique et d'une valise, qu'elle dit avoir trouvés boulevard Vauban, le 28 mai dernier.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

ÉTAT CIVIL

Naissances. — Willy Parmentier, 43, rue Camille Desmoulins ; Claude Dumortier, rue du Brun Pain, imp. couteau, 11 ; Charline Penot, 2, rue Foyot, 11 ; Marie-Françoise Demester, 32, rue de Brest ; Françoise Duyck, 6, rue des Villars ; Albert Vanasse, rue de la Baillie, pav. 1, app. 15.

Décès. — Julienne Bonnet, 45 ans, domiciliée à Valenciennes, rue Alexandre Achille Vanbiervliet, 58 ans, tisseuse, veuf de Martha D'haellin, dom. à Neuville.

RONCHIN

UNE VICTIME DU FROID

Un vieillard est terrassé par une congestion dans la rue

Samedi après-midi, par un froid très vif, M. Jules Delerue, 71 ans, demeurant 83, rue du Centre, partit au Grand-Ronchin chercher sa ration de beurre. Il y avait déjà d'autres personnes avant lui. M. Delerue attendit donc patiemment son tour. Subitement il se sentit terrassé par une congestion. Relevé aussitôt par les témoins, M. Delerue fut déposé dans une pièce attenante. Malgré les soins diligents apportés pour ranimer le vieillard, le docteur appelé en hâte ne put que constater le décès.

Mme Delerue fut prévenue avec les précautions d'usage du malheur qui la frappait.

RECRIATIONS A OBSERVER EN CAS DE GELÉE

M. Paul Debove, maire de Lille, rappelle à la population, en l'invitant à observer strictement, les dispositions ci-après du Code des arrêtés municipaux relatives aux précautions à prendre en cas de neige ou de gelée.

Les propriétaires des immeubles bordant la voie publique et, à leur défaut, les locataires des terrains ou des rez-de-chaussée à front de la rue doivent, pendant la saison d'hiver :

1° Faire balayer la neige sur les trottoirs destinés malheureusement à la voie publique au delà des fils d'eau et en opérer le ramassage, de telle sorte qu'il ne se forme pas de mureaux qui puissent gêner la circulation des piétons, des voitures ou des chevaux ;

2° Répandre des cendres, des scories de houille pulvérisées, de la sciure de bois ou de la paille, tant sur les trottoirs que sur le milieu des chaussées, lorsque les dalles et les pavés deviennent glissants par l'effet du verglas ou de la neige durcie ;

3° Faire casser les glaces des fils d'eau, des tuyaux de descente ainsi que les conduits pratiqués sous les trottoirs et placer ces glaces sur le revers de la chaussée, sans les amonceler.

Tout écoulement d'eau dans les fils d'eau et sur la voie publique est formellement interdit en temps de gelée.

Des contraventions seront dressées à la charge des riverains qui ne satisfieraient pas à ces prescriptions.

PAS-DE-CALAIS

SAINTE-OMER

UN INCENDIE DÉTRUIT UN HANGAR AGRICOLE

150.000 FR. DE DÉGATS

Un violent incendie a détruit, vers 17 heures, un hangar agricole de 150.000 fr. de valeur, appartenant à M. Jules Noël, à Northoulinghem.

Le hangar, entièrement métallique, composé de supports en fer, soutenant la toiture en tôle ondulée, avait été élevé dans la pâture, au-dessus d'un champ de céréales dépendant de la ferme.

Tout ce qu'il contenait, 20 tonnes de blé, 25 tonnes d'avoine et 10 tonnes d'avoine-orge ainsi qu'une voiture furent consumés.

Les dégâts évalués à 150.000 fr. sont couverts par une assurance. Il n'y a pas de possibilité de déterminer les causes du feu.

DEUX BATIERS SONT ARRÊTÉS POUR TENTATIVE DE VOL

Deux maritimes, M. Joseph Jamar, 25 ans, domicilié à Saint-Pierre-Brouck, et Henri Delannoy, 41 ans, demeurant à Béthune, ont été arrêtés pour tentative de vol et conduits à la prison